

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds d'Investissement à Vocation Générale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



CLIC HORIZONS SERENITE 2015

Compartiment de l'OPCVM CLIC HORIZONS 2015

Code ISIN : FR0010397067

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

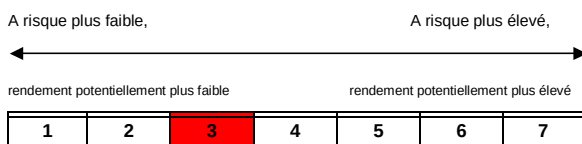
Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Clic Horizons Sérénité 2015, de classification AMF « diversifié », a pour objectif de maximiser la performance sur une durée de 8 ans, en offrant une exposition diversifiée aux marchés d'actions et de taux européens.
- ▶ L'exposition aux marchés d'actions fait l'objet d'une gestion active en fonction des conditions de marché et de la durée restante à courir jusqu'à l'échéance de la durée de placement recommandée de 8 ans.
 - L'exposition maximum au marché actions du compartiment ne dépassera pas 70% au cours de sa vie. Cette exposition évoluera de manière non programmée en fonction des conditions de marché et du temps écoulé.
 - La gestion de l'exposition aux marchés d'actions, moyenne à l'origine, sera amenée à être de plus en plus prudente, notamment sur les deux dernières années, avec une exposition en moyenne de 30% qui pourra potentiellement être beaucoup plus faible en cas de baisses prolongées sur les marchés actions.
 - La part du portefeuille investie en OPCVM diversifiés à capital protégé augmentera progressivement à l'approche de la fin de la durée de placement recommandée.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- ▶ Le compartiment est investi principalement en OPCVM du groupe HSBC, et en particulier :
 - en OPCVM diversifiés bénéficiant d'une exposition variable aux marchés actions de la zone Euro et, le cas échéant, au marché monétaire,
 - en OPCVM d'actions européennes.
- ▶ Le compartiment peut également intervenir sur les marchés dérivés dans un but de couverture ou d'exposition sur les marchés européens d'actions, de taux ou de change.
- ▶ Le risque de change contre l'euro sera couvert, le risque de change résiduel ne pouvant excéder 5%.
- ▶ Les revenus sont capitalisés.
- ▶ Durée minimale de placement recommandée : 8 ans. Il est conseillé aux porteurs de conserver leur parts jusqu'à fin décembre 2015.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 16 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du lendemain. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 16 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 3. Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'expositions aux marchés d'actions européennes au profit des marchés de taux.

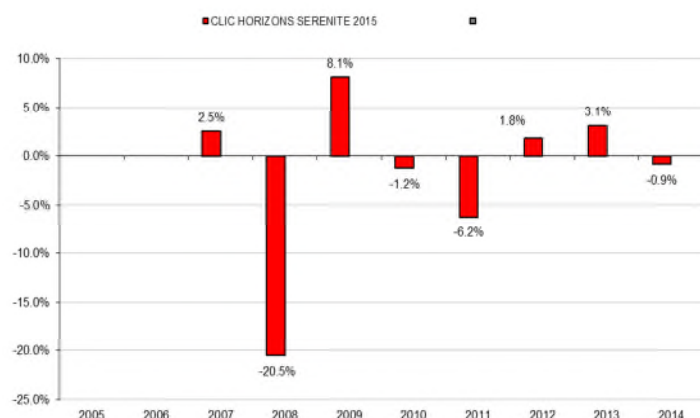
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds d'Investissement à Vocation Générale, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	5%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,16%
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2013 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le compartiment a été créé le 29 décembre 2006.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en euro.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank France
- ▶ Les documents d'information sur ce compartiment, ainsi que sur les autres compartiments du FCP (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- ▶ Fiscalité : FCP de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de FCP.
- ▶ Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons ».
(la définition est disponible dans le prospectus)

Ce Fonds d'Investissement à Vocation Générale est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2015.